

INSTRUIRE ET RÉGLER LES SINISTRES DE RC DES ENTREPRISES

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
CR036	10 jours - 70 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	5000,00 €

LIEUX ET DATES :

PARIS

Nous consulter

OBJECTIFS

- Maîtriser les mécanismes principaux de la responsabilité civile des entreprises
- Analyser les causes exonératoires de responsabilité
- Optimiser la gestion de toutes les étapes du sinistre impliquant la responsabilité civile de l'entreprise : instruction, règlement, recours.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Apports juridiques, techniques et méthodologiques. Exemples extraits de dossiers sinistres réels pour

illustrer les apports conceptuels. Des exercices pour consolider les connaissances et des cas pratiques pour s'entraîner à la méthode de recherche des responsabilités et de règlement des sinistres.

Formateur(s) :

Ce parcours de formation est animé par des professionnels de l'assurance responsabilité civile entreprises, formateurs experts de l'Ifpass.

PROGRAMME

Cette formation permet de valider le bloc 2 du titre RNCP34171 - Chargé d'indemnisation en assurance - BC02 : Instruire le dossier dans un environnement juridique et technique spécifique

A. GERER LES SINISTRES DE RC DES ENTREPRISES - 3 jours

1. Appliquer les garanties
2. Maitriser le mécanisme de l'instruction
3. Régler le sinistre

B. ANALYSER LES CAUSES EXONERATOIRES DE LA RC (appliquer aux risques professionnels) - 1 JOURS

1. Force majeure
2. Fait d'un tiers
3. Faute de la victime

C. OPTIMISER LE REGLEMENT DES SINISTRES RC DES ENTREPRISES - 4 jours

1. Analyser les réclamations des tiers et la mise en œuvre des garanties d'assurance
2. Expertise : amiable ou judiciaire ?
3. Provisionner un dossier RC

D. OPTIMISER LE REGLEMENT DES SINISTRES RC DES PRESTATAIRES DE SERVICES - 2 JOURS

1. Analyser les règles juridiques en matière de responsabilité des professions suivantes
2. Appliquer les dernières évolutions juridiques
3. Études de cas

Validation des acquis :

L'accès à la certification est possible par la VAE. L'obtention de la certification professionnelle est subordonnée à la validation des blocs de compétences visés par la formation. La validation d'un bloc est acquise par l'expérience professionnelle du candidat (VAE) ou par le suivi d'un parcours de formation.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation RC des entreprises

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes.

AA037 - AA041

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

5000,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 30/06/2024 à 17:39